

P.V du 18 octobre 2022

13h30 – 16h00

La Marlagne, Chemin des Marronniers à
5100 Namur-Wépion

Chantier 5 : « Partenariat »

Séance 2

Co-Présidents : Anne-Sophie FONTAINE (FLAJ – Passages AMO) et Calogero (Lillo)
CANTA (Service général de la prévention)

Ordre du jour :

1. Tour de table et annonce de l'absence d'invités à cette séance de travail – Lillo Calogero CANTA (13h30 – 13h40).....2
2. Approbation du PV de la séance précédente – Anne-Sophie FONTAINE (13h40 - 13h50) 2
3. Rappel de l'objectif du chantier – Lillo Calogero CANTA (13h50 -13h55)3
4. Bref retour sur le contenu de la séance précédente et rappel des problèmes à résoudre – Anne-Sophie FONTAINE (13h55 – 14h05) 3
5. Stabilisation de la définition du problème et des actions possibles au départ d'un travail en sous-groupes – Lillo Calogero CANTA (14h05 – 14h15).....5
6. Composition des sous-groupes.....6
7. Restitution des travaux (15h30 – 16h00) 7
8. Rappel de l'organisation pratique des prochaines réunions : Dates et lieux ... 20
9. Annexe 21

Présents :

Angélique Sallendre	Service Amo Cultures Jeunes ChaMase, Seneffe
Aurélié Reyes	Service de la prévention du Hainaut. Antenne de Mons
Florence Trifaux	CPAS, responsable du Plans Participation sociale, axé sur la lutte contre la précarité infantile' - Charleroi
Geneviève Perreaux	Service AMO Plan J, Tubize
Jerôme Petit	Réseau Santé mentale "Kirikou", Province de Namur
Margot TIMMERMANS	AMO Point Jaune
Marie JADOT	Globlul'in AMO
Marylène Rensi	MADO - Maison de l'Adolescent Charleroi - ISPPC - Cité de l'Enfance de Charleroi
Michaël Dupanloup	SRG, Aide à la jeunesse, Les Gentianes, Mons
Nathalie Dufasnes	L'Equip'AJ- MADO - Maison de l'Adolescent de Mons
Pascal Rigot	Facilitateur AGAJ/Enseignement, FWB
Sébastien Mercier	Service AMO Cultures Jeunes ChaMaSe, Seneffe
Jonathan Prévost en remplacement de Sirjacq Cyriel	Service d'accompagnement du Parrainage Le Lien – Mons
Sonia La Delfa	Service de la prévention, Liège
Raphaël Vizzini	Agent de liaison SAJ/SPJ Liège
Béatrice Deloie en remplacement de Kathleen Payen	Service AMO Ancrages, Mons
Ludivine Brokken	Service jeunesse et SASE « les petits spirou » - CPAS Charleroi
Sofian Azaoum	Service prévention de Bruxelles

Excusés :

Julien Vandecassye	SAJ Bruxelles
Isabelle Walhain	Saj Huy
Muguette Poncelet	Conseillère SAJ, division de Neufchâteau
Sophie Berlière	Service de la prévention, Liège
Céline Van Aubel	Service AMO AMOS, Schaerbeek
Séverine Stavelot	Service de parrainage SAPA - "Parrain et moi"- ISPPC - Cité de l'Enfance, Charleroi
Ghislain Plunus	Facilitateur (Enseignement/AJ), FWB
Bernadette Groesmans	Service AMO La Boussole, CPAS, Ans
Fatima Zaitouni	Service AMO 24/24h - Sos Jeunes-Quartier Libre, Bruxelles
Fatima Aynaci	asbl Les gentianes

Absents :

/

La réunion débute à 14h00 - La réunion est présidée par Lillo Calogero CANTA et Anne-Sophie FONTAINE

1. TOUR DE TABLE ET ANNONCE DE L'ABSENCE D'INVITES A CETTE SEANCE DE TRAVAIL – LILLO CALOGERO CANTA (13H30 – 13H40)

Les acteurs de l'intersectoriel aujourd'hui sont ce que j'appelle des «passe-murailles ».

La mise en place d'un cadre administratif et logistique qui instituera et facilitera la création de dispositifs intersectoriels. C'est alors que l'on pourra se permettre de se passer de passe murailles et de travailler avec des collègues dûment missionnés.

Nous nous retrouvons, c'est un des axes, à la fois pour clarifier et alimenter ce que vous faite vous dans le contexte du travail en intersectorialité. Parce qu'on ne peut pas être l'Alpha et l'Omega dans toutes les situations que rencontrent les jeunes vulnérables et leurs familiers.

Lillo CANTA réalise un bref rappel de la journée du 13 mai et de son contexte (Assises, 16 thématiques, 8 chantiers) et du dispositif de ce chantier (méthode, enregistrement, prise de notes, cadre en général...).

2. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE – ANNE-SOPHIE FONTAINE (13H40 – 13H50)

Anne-Sophie FONTAINE rappelle que les PV sont exhaustifs afin de rassembler un maximum de propos. En début de réunion, une synthèse de la séance précédente sera effectuée. Elle lance le temps des remarques concernant le PV précédent.

Angélique SALLENDRÉ revient sur la page 17 : l'accompagnement et primordial mais à côté de cela il est demandé d'autres choses. Elle évoque la lourdeur administrative. Dans les accompagnements individuels, les situations sont de plus en plus complexes. La multiplication des plateformes et des réunions également. Mais le cadre de travail, en termes de ressources humaines en tout cas, reste le même.

Florence TRIFAU en page 9 : « C'est difficile d'avoir des copies conformes » et non « confirmes ». Elle revient aussi sur la page 10, elle souhaite revenir sur le fait que ce n'est pas uniquement dans les antennes sociales. C'est un turn-over général dans les travaux sociaux. Elle précise que ce n'est pas le lieu pour en discuter puisque ça ne dépend pas des personnes autour de la table. Cela dépend du type d'enseignement, de la rémunération, des statuts, pas uniquement dans les CPAS.

Jerôme PETIT en page 11 dans sa première intervention : Il est indiqué qu'il s'agit d'une approche médico-sociale. C'est tout le contraire : L'objectif des réseaux en santé mentale est de sortir de cette approche, qui est un paradigme historique de l'approche en santé mentale. Il s'agit en fait d'une approche bio-psycho-sociale qui intègre les trois dimensions du développement de l'enfant sur un pied d'égalité et non l'un au détriment de l'autre. Il s'agit bien de rééquilibrer et de faire collaborer ensemble les trois dimensions ensemble. (NDR : pour en savoir plus : <https://youtu.be/8K2eYLfwZrE?t=948>)

Ludivine Brokken pose la question de l'obligation de l'enregistrement. Anne-Sophie FONTAINE rappelle que le travail d'analyse est effectué par RTA et qu'il s'agit d'être au plus proche de contenu des groupes de travail. Puisqu'il y a un enjeu de représentativité et pour que le travail de recherche soit crédible et légitime, il est nécessaire d'indiquer le plus précisément possible qui apporte quel contenu. Tous les ateliers ont pris la décision de rendre cela nominatif.

Marylène RENSI concernant son intervention à la page 8 : « l'objectif ce n'est pas que chacun calcul le jeune, mais d'être partenaire » doit être supprimé. La phrase ne semble pas émanée d'elle et n'est pas très claire.

Sonia LA DELFA, page 11 : concernant les modalités de partenariat, il ne s'agit pas que de l'intersectoriel. Je mettais l'accent sur l'intersectoriel et l'intrasectoriel.

Lillo CANTA évoque et rappelle les nuances concernées par les termes « intersectoriel » et « intrasectoriel ».

3. RAPPEL DE L'OBJECTIF DU CHANTIER – LILLO CALOGERO CANTA (13H50 – 13H55)

Aboutir à des propositions de mise en œuvre du Livre 1 du Code qui donne le cadre de la Prévention, en impliquant ou non des changements législatifs. Comment est-ce qu'on peut, en partant de vos expériences, co-construire des changements à différents niveaux.

C'est très important d'entendre, de réentendre ce qui se dit ici. Pour ne pas trop s'éloigner des réalités de terrain. On est bien dans l'optique de partir sur ce qui a été déjà débattu. Nous avons poursuivi le débat la fois dernière. Aujourd'hui on va aller vers des mises en œuvre : des 'que faire' et des 'comment faire'.

Le dispositif de cette séance sera différent afin de favoriser ces objectifs. C'est Anne-Sophie qui vous explique ce dispositif que nous proposons.

4. BREF RETOUR SUR LE CONTENU DE LA SEANCE PRECEDENTE ET RAPPEL DES PROBLEMES A RESOUDRE – ANNE-SOPHIE FONTAINE (13H55 – 14H05)

On vous propose aujourd'hui de travailler en trois sous-groupes.

Mais avant, je vous présente une synthèse des contenus de la première séance.

Lors de la séance précédente, nous avons lancé les échanges autour des trois questions suivantes :

- **Quels sont les obstacles fréquents dans le travail avec les autres et comment les contourner ?**
- **Comment construire des partenariats adaptés et des alliances mobilisatrices ?**
- **Comment mieux ouvrir aux partenaires intersectoriels ?**

Au niveau des **problèmes pratiques rencontrés** et **des causes sur lesquelles il faudrait agir**, les points suivants ont été mis en évidence :

- Le temps qui peut parfois manquer : les travailleurs sociaux se recentrent donc sur leur mission première, leur priorité, leur identité. Le travail intersectoriel passe parfois au second plan. Cette réalité se heurte au caractère chronophage du travail de concertation.
- Le « sur chargement » de missions de certains.
- Les différences de « cultures d'entreprise » qui peuvent parfois représenter des entraves à travailler ensemble.
- La densité des champs sociaux et des dispositifs qui n'aide pas à s'y retrouver.
- Le jargon et les spécificités internes propres à chaque secteur (« on ne parle pas la même langue »).
- La concurrence entre les services.
- Le grand nombre de travailleurs et le turn-over au sein des différents services, ce qui implique la nécessité de toujours devoir se représenter, réexpliquer ses missions...
- Tout le monde ne se sent pas concerné par les dispositifs de concertation initiés par certains secteurs.

La plupart de ces points avaient déjà été soulignés dans les travaux préalables ou les rejoignent.

Les **actions possibles** suivantes ont déjà été relevées :

- Le renforcement des dispositifs hybrides, à la croisée de deux ou de plusieurs secteurs, de fonctions/de dispositifs dont le rôle premier est de stimuler le fait de travailler en intersectorialité :
 - o Les facilitateurs enseignement – aide à la jeunesse, conseil de prévention + les chargés de prévention et leurs équipes, agents de liaison des SAJ... = « *traducteur de la complexité* » pour les professionnels
 - o Dans une autre mesure, les maisons de l'adolescent, les réseaux en santé mentale... = « *traducteur de la complexité* » pour les jeunes
- La structuration au niveau institutionnelle et organisationnelle qui confrère à certains acteurs la mission de se rencontrer ou de faire se rencontrer régulièrement.
- L'importance que le temps consacré à l'intersectorialité produise des projets, des effets, soit rentable (« Si on a l'impression de perdre son temps, on ne vient plus les fois suivantes »), il faut y voir l'intérêt et le sens (en l'occurrence préventif).
- Le fait de consacrer du temps dans un premier temps à travailler avec d'autres en sachant que ça nous permettra d'en gagner ensuite.
- Le rassemblement de services reconnus/agrèés/subventionnés par différents acteurs au sein d'un même pouvoir organisateur.
- La nécessité de mieux se connaître pour mieux collaborer.
- La nécessité de mettre en évidence la complémentarité entre chacun, tout en assumant les zones limitées de superposition de missions entre différents services, permettant un certain continuum.
- L'encouragement d'une forme de simultanéité : autour d'un même jeune, il s'agit d'encourager l'accompagnement simultané par plusieurs services, surtout lors de périodes de transition (un service poursuit encore l'accompagnement pendant une durée déterminée alors que l'accompagnement par un autre service a démarré, ce qui demande de devoir se concerter et ce qui implique l'importance de recentrer la concertation autour du jeune).
- Les relations de personne à personne sur le terrain.
- L'encouragement de pratiques qui consistent à accompagner un jeune à un rendez-vous au sein d'un autre service : pratiques qui permettent la rencontre entre travailleurs sociaux de secteurs différents.
- La stimulation d'identité de secteur plus souple, ouverte sur l'autre.
- La création de langage commun à différents secteurs.
- La vulgarisation des cadres d'intervention de chacun pour les rendre abordables.
- Les directions des services : ça fait partie de leur mission de favoriser l'intersectorialité.
- L'intersectorialité = condition de base pour faire vivre la prévention sociale.
- L'encouragement/la consolidation de réseaux « rapprochés ».

Anne-Sophie FONTAINE rajoute qu'on peut déjà imaginer dans ces quelques pistes évoquées, qu'il y a deux formes de réseaux en tension : les réseaux où il y a le jeune en son centre et les réseaux professionnels où le jeune ne se trouve pas.

Ce sont des logiques différentes.

Lillo CANTA : J'ai pu voir que certains se sont retrouvés dans cette synthèse.

5. STABILISATION DE LA DEFINITION DU PROBLEME ET DES ACTIONS POSSIBLES AU DEPART D'UN TRAVAIL EN SOUS-GROUPES – LILLO CALOGERO CANTA (14H05 – 14H15)

Répartition des participants en 3 sous-groupes de 5 ou de 6. Chaque sous-groupe travaille pendant trois quart d'heure sur une des trois questions reprises ci-dessus.

Chaque groupe sera mixte au niveau des représentants.

Un secrétaire est désigné pour la prise de notes complète des propos (compte-rendu à envoyer dans les jours qui suivent cette séance de travail) et un rapporteur pour le bref retour en grand groupe. Lillo CANTA met à disposition l'avis numéro 50 du Conseil Communautaire de l'Aide à la jeunesse ainsi que les définitions de la prévention sociale et éducative du Code.

Après avoir travaillé sur les obstacles dans le travail en partenariat, la construction des alliances mobilisatrices et des conditions d'ouvertures au travail intersectoriel, nous vous proposons de travailler en 3 sous-groupes (en rapport avec la question du sous-groupe et en veillant au panachage des participants) constitués autour de 3 questions à approfondir :

a. sur base des discussions déjà entamées dans ce dispositif des Assises, on vous propose d'analyser des projets à visée de '**prévention éducative**' présentés par un membre du sous-groupe impliqué ou participant à un projet, sous l'angle des partenariats à l'œuvre : les gains, réussites directes et indirectes, les freins, les moyens et les conditions de la mise en place des partenariats les acteurs manquants ;

b. sur base des discussions déjà entamées dans ce dispositif des Assises, on vous propose d'analyser des projets à visée de '**prévention sociale**' présentés par un membre du sous-groupe impliqué ou participant à un projet, sous l'angle des partenariats à l'œuvre : les gains, les réussites directes et indirectes, les freins, les moyens et les conditions de la mise en place des partenariats les acteurs manquants ;

c. au départ de vos pratiques professionnelles, on vous propose de dresser un relevé subjectif du vocabulaire (jargons/concepts/cultures...), de relever pour nous travailleurs sociaux, et pour nos publics, la complexité et la densité des dispositifs sociaux. Afin d'ébaucher des alternatives, des points de convergence possibles.

A l'issue de ce travail en sous-groupe d'une 3/4 heure maximum en fonction du temps imparti, présentations des travaux des sous-groupes, exposé de 5 minutes chacun.

Anne-Sophie FONTAINE : C'est bien de partir d'expérience vécue, en termes de prévention éducative, en termes de prévention sociale, en termes de jargon. Mais au-delà de cela, de penser en termes d'actions possibles ou d'amélioration d'actions.

Lillo CANTA : Pour éviter de recommencer les débats qu'on a déjà tenus, on s'est dit que méthodologiquement ça serait intéressant qu'on s'appuie sur des expériences de terrain vécus. Je propose de baliser vos discussions autour de quelques questions : Quels sont les gains (réussites) et les freins ? Quels sont les moyens mobilisés ? Quelles sont les conditions de mise en œuvre ? Quels acteurs sont manquants ? Que faire si on veut améliorer ?

Anne-Sophie FONTAINE : Dans chaque groupe sera désigné un rapporteur et un secrétaire.

Lillo CANTA rappelle l'intérêt d'une mixité de secteur, d'expérience et de localisation

6. COMPOSITION DES SOUS-GROUPES

Composition des groupes

Groupe 1 - sur base des discussions déjà entamées dans ce dispositif des Assises, on vous propose d'analyser des projets à visée de '**prévention éducative**' présentés par un membre du sous-groupe impliqué ou participant à un projet, sous l'angle des partenariats à l'œuvre : les gains, réussites directes et indirectes, les freins, les moyens et les conditions de la mise en place des partenariats les acteurs manquants

Ludivine Brokken	Service jeunesse et SASE « les petits spirou » - CPAS Charleroi	Ludivine.brokken@cpascharleroi.be
Marie JADOT	Globul'in AMO	marie.jadot@globulin-amo.be
Geneviève Perreaux (secrétariat)	Service AMO Plan J, Tubize	info@planj.be
Sébastien Mercier	Service AMO Cultures Jeunes ChaMaSe, Seneffe	amo.cjchamase@gmail.com
Nathalie Dufasnes	L'Equip'AJ- MADO - Maison de l'Adolescent de Mons	nathalie.dufasnes@cpas.mons.be
Béatrice Deloie	Service AMO Ancrages, Mons	Beatrice.deloie@cpas.mons.be
Michaël Dupanloup (rapporteur)	SRG, Aide à la jeunesse, Les Gentianes, Mons	Michael.dupanloup@gentianes.be

Groupe 2 - sur base des discussions déjà entamées dans ce dispositif des Assises, on vous propose d'analyser des projets à visée de '**prévention sociale**' présentés par un membre du sous-groupe impliqué ou participant à un projet, sous l'angle des partenariats à l'œuvre : les gains, les réussites directes et indirectes, les freins, les moyens et les conditions de la mise en place des partenariats les acteurs manquants ;

Sonia La Delfa (secrétariat)	Service de la prévention, Liège	Sonia.LADELFA@cfwb.be
Prévost Jonathan	Service d'accompagnement du Parrainage Le Lien – Mons	lelien@gentianes.be
Margot Timmermans (rapporteur)	AMO Point Jaune	direction@pointjaune.be
Angélique Sallendre	Service Amo Cultures Jeunes ChaMase, Seneffe	amo.cjchamase.dir@gmail.com
Marylène Rensi	MADO - Maison de l'Adolescent Charleroi - ISPPC - Cité de l'Enfance de Charleroi	marylene.rensi@chu-charleroi.be
<p>Groupe 3 - au départ de vos pratiques professionnelles, on vous propose de dresser un relevé subjectif du vocabulaire (jargons/concepts/cultures...), de relever pour nous travailleurs sociaux, et pour nos publics, la complexité et la densité des dispositifs sociaux. Afin d'ébaucher des alternatives, des points de convergence possibles.</p>		
Florence Trifaux	CPAS, responsable du Plans Participation sociale, axé sur la lutte contre la précarité infantile' - Charleroi	florence.trifaux@cpascharleroi.be
Pascal Rigot	Facilitateur AGA/Enseignement, FWB	Pascal.RIGOT@cfwb.be
Jerôme Petit (secrétariat)	Réseau Santé mentale "Kirikou", Province de Namur	jerome.petit@kirikou.be
Raphaël Vizzini	Agent de liaison SAJ/SPJ Liège	raphael.vizzini@cfwb.be
Aurélie Reyes (rapporteur)	Service de la prévention du Hainaut. Antenne de Mons	Aurelie.REYES@cfwb.be

7. RESTITUTION DES TRAVAUX (15H30 – 16H00)

Il était attendu de chaque sous-groupe une note écrite de leurs échanges et débats. Afin de faciliter la mise au commun de cet écrit, les adresses courriels des participants ont été envoyées par courriel.

Il a été demandé de communiquer ladite note au plus tard le jeudi 25 octobre 2022 à Sofian AZAOUM via l'adresse courriel du service prévention de Bruxelles : prevention-bruxelles@cfwb.be

Les notes reçues sont rapportés dans sans modification ci-dessous.

7.1. Groupe 1

Sur base des discussions déjà entamées dans ce dispositif des Assises, on vous propose d'analyser des projets à visée de 'prévention éducative' présentés par un membre du sous-groupe impliqué ou participant à un projet, sous l'angle des partenariats à l'œuvre : les gains, réussites directes et indirectes, les freins, les moyens et les conditions de la mise en place des partenariats les acteurs manquants



Les Assises de la Prévention.

Chantier 5 : Les obstacles dans les partenariats (difficultés et apports).

Analyse d'un projet de prévention éducative avec axe partenariat.

Quels sont les gains (réussites) et les freins ? Quels sont les moyens mobilisés ? Quelles sont les conditions de mise en œuvre ? Quels acteurs sont manquants ? Que faire si on veut améliorer ?

Il faut déjà commencer par définir la prévention éducative car certains professionnels ne sont pas habitués au jargon de l'aide à la jeunesse ... pour ceux qui sont dans le secteur on remarque que pour chaque service il y a une définition différente ! Une des définitions donnée est que les projets de prévention éducative sont ceux où il n'y a pas de partenaires, ce ne sont que les projets avec les jeunes du service. ... ce qui pose notamment des questions au regard de ce qui nous est demandé pour cet atelier à savoir analyser un projet de prévention éducative avec un axe partenariat ☺ ! De plus, si on est porteur d'un projet ou pas on analyse les choses différemment !

Le projet expliqué est en lien avec la problématique des « Neet » en errance et en grand décrochage ! Ce projet a été mis en place par une MADO en partenariat avec un Service d'Insertion Socioprofessionnel d'un CPAS et une Haute Ecole Sociale (L'UMONS). Dans le cadre de leurs stages il a été proposé à des étudiants « coaché » (futurs intervenants sociaux) d'aller à la rencontre des jeunes inscrits au sein du Service d'Insertion Socioprofessionnel et qui ne sont pas dans l'action. L'idée est donc que des jeunes étudiants aillent à la rencontre de ces jeunes décrochés lourds pour récolter leurs paroles afin de mieux ajuster l'aide et le timing à prioriser en fonction des difficultés vécues par ces derniers. Ce descriptif du projet présenté permet de répondre à la question des moyens mobilisés.

Les autres constats sont les suivants :

Freins :

L'obligation de résultats n'est pas le même pour les services !

Attention à la mouvance dans une équipe ! Difficulté quand la personne porteuse du projet (en interne) change et qu'il faut faire en sorte qu'un projet soit repris par un autre opérateur (problématique de turn over et nécessité de trouver un profil identique avec une même motivation du leader du projet). De plus, ça peut être compliqué de fédérer un groupe en fonction des partenaires !

Importance des réseaux sociaux ! Les jeunes ont du mal à aller vers l'extérieur (et la période Covid n'a rien arrangé) il faut refaire du travail de proximité, appâter les jeunes fragilisés et qu'ils soient demandeurs d'aide (difficulté à toucher le public cible). Il ne faut pas plus les mettre en danger en leur disant que s'ils ne viennent pas ils n'auront pas leur RIS mais bien plus être attentif à leurs besoins. En effet, ils ont peut-être d'autres choses à régler -dont on n'a pas connaissance- avant d'aller plus loin dans leurs démarches pour se mettre en ordre par rapport à ce qui leur est demandé. Attention aussi à l'étiquette portée par le public cible.

L'aspect financier et le budget cadencé dans la durée sont aussi un frein encore plus quand il faut avancer l'argent sur certain projet.

La temporalité des partenaires et les horaires de chacun est aussi une complexité dont il faut tenir compte.

Une autre difficulté est la vision de chacun des partenaires en lien souvent avec les missions respectives des services partenaires.

Gains :

Pour les jeunes, de la Haute école sociale, d'avoir un stage (stage très concret puisqu'il faut aller à la rencontre de jeunes et de familles et les raccrocher).

Projet permettant l'inclusion.

Projet permettant de mettre du lien entre les différents acteurs et de comprendre la réalité professionnelle de l'autre.

Projet permettant de toucher un public que l'on ne toucherait pas au travers d'autres actions et donc de construire les choses différemment.

Projet rendant possible l'accrochage d'un jeune « Neet » avec une temporalité plus adaptée à sa situation et à l'analyse permettant un nombre intéressant de remise à l'emploi ou à la formation.

Projet permettant de comprendre la réalité de jeunes fragilisés et vulnérables et de prendre le temps de les accompagner de manière adaptée en utilisant des acteurs intéressants (apprentissage par les pairs).

Conditions de mise en œuvre :

Il faut promouvoir un projet et qu'il y ait un win/win (une convention est alors souvent indispensable).

Il faut impérativement garder le jeune et la famille au centre de l'action et accorder une grande importance à la création du lien car certains services pourraient ne rechercher que la visibilité au détriment d'autres objectifs.

Acteurs manquants :

Il est parfois difficile de mettre ou de remettre les jeunes et les parents en action. Il est important de donner du temps à chacun (car c'est une notion très variable au regard de chacun). Dans le projet évoqué il y a par exemple une difficulté dont il faut tenir compte qui est le conflit de loyauté vis-à-vis des parents quand le jeune veut raccrocher.

Certains professionnels sont parfois ciblés pour l'apport intéressant qu'ils pourraient apporter à un projet mais certains répondent aux abonnés absents.

Comment améliorer ?

Pérenniser les actions, les emplois et donc les budgets. On passe trop de temps à essayer de sauvegarder certains emplois en interne, à rentrer des appels à projets et à devoir les justifier alors qu'ils sont parfois à peine entamés !

Augmenter la transversalité des acteurs, des services. Travailler en binôme entre services différents.

Ne pas réinventer la poudre et permettre une meilleure connaissance des projets en dehors des arrondissements (mieux se connaître) et donc mieux promouvoir en augmentant la visibilité des actions.

7.2. Groupe 2 :

Sur base des discussions déjà entamées dans ce dispositif des Assises, on vous propose d'analyser des projets à visée de '**prévention sociale**' présentés par un membre du sous-groupe impliqué ou participant à un projet, sous l'angle des partenariats à l'œuvre : les gains, les réussites directes et indirectes, les freins, les moyens et les conditions de la mise en place des partenariats les acteurs manquants



Chantier 5 : Question B – Atelier du 18.10.22

Analyse d'un ou plusieurs projets en lien avec la prévention sociale

1. Contexte du projet:

Le travail de rue dans Charleroi ville n'a plus été possible à cause de la construction d'un nouveau complexe commercial qui a eu comme conséquence la désertification des rues du centre par les jeunes. Ce qui a amené l'AMO Point Jaune à réfléchir avec la société de logements sociaux sur la pertinence de la présence de nos travailleurs sur un quartier en grosses difficultés.

Celui qui a été « sélectionné » avait très mauvaise réputation, était « abandonné » par les associations, était (est) utilisé pour différents trafics ... il était devenu zone de « non droit ». Les habitants étaient demandeurs d'une amélioration de leur cadre de vie, nous avons donc avec eux et des partenaires élaboré différents projets afin de redynamiser le quartier

2. Objectif :

Il était question de redynamiser un quartier car les habitants se sentaient abandonnés. A terme, l'objectif est que le projet fonctionne sans l'intervention de l'AMO. Mais il est encore prématuré de l'envisager à ce stade. Il faut poursuivre le travail entamé et cela demande du temps.

3. Moyens utilisés par l'AMO :

a. Moyens mis en œuvre :

- Le local (rez-de-chaussée de building)
- L'AMO a détaché 2 travailleurs temps-plein (prévu dans le cadre de l'AMO) pour cette antenne. Ouverture toute la semaine dès 9h + une soirée jusque 19h + 2 samedis par mois
- Personnel pour le soutien scolaire à l'école de devoirs (de 15 à 18h)

- Téléphone/ordinateur
- Moyens financiers : sur fonds propres + différents appels à projets rentrés et sub-sides reçus (Conseil de prévention, CPAS...)

b. Création de partenariats divers (intra et intersectoriels) en lien avec les besoins du terrain et des activités développées :

- La société de logement Sambrienne pour le local à coût réduit
- Les écoles proches (projet spécifique avec l'école primaire pour travailler la question de la nature)
- L'école du cirque
- TIBI (intercommunale de déchets)
- Planning familial qui, au travers de groupes de paroles, permet aux mamans qui n'ont pas l'habitude de sortir de leur maison (culture ou autre), de s'ouvrir à l'extérieur
- Création d'une école de devoirs
- Régie de quartier (implantée également dans le bâtiment)
- Maison de Jeunes
- Échanges avec le monde politique local (échevin jeunesse et autre)
- Poursuite de recherche/réflexion quant à d'éventuels nouveaux partenaires ... toujours en lien avec les thématiques/problématiques rencontrées

→ ***Pour résumer, il était question de rassembler les forces vives pour la concrétisation du projet. Au-delà des missions premières d'écoute, d'accompagnement... de l'AMO, nous constatons que dès la mise en place du projet, l'AMO a accordé du temps et de l'énergie dans la constitution de partenariats divers. L'importance du travail en réseau !!! C'est indispensable. Nous faisons également le parallèle avec le projet de parrainage du Lien, qui lors de sa création avait également dû se faire connaître largement auprès du public et du réseau tant intra qu'inter sectoriel.***

4. Réussites/gains :

- Impact visible sur le quartier :
 - o Moins d'insécurité
 - o Une sensibilisation et des ateliers en lien avec l'hygiène ont permis d'observer un réel changement visible (moins de déchets jetés).
- Participation des enfants et des jeunes aux activités et à l'école de devoirs
- Participation des familles pour les journées d'activités en extérieur (parc d'attraction gratuit – consommation d'une activité)
- Après des appréhensions et réticences (logique), les habitants et personnes ont appris à connaître les travailleurs et une relation de confiance s'est installée. L'AMO n'est pas associé à la police. Cela est plus positif.
- Dynamique positive dans le quartier (même s'il reste encore à faire)
- Connaissance du réseau
- Travail en réseau / partenariats
- Personnes relais
- Mutualisation des forces
- Impulser des projets, oser.
- Évolution du bien-être de l'environnement
- Dynamique de partage, de solidarité
- De manière plus générale, la validation des objectifs peu importe projet, l'implication des partenaires, la mobilisation du public (les jeunes plus que les parents), l'investissement du projet de manière de plus en plus autonome par les bénéficiaires et les partenaires.

5. Ce qui a manqué / les freins:

- Manque de participation des parents (sauf lors des sorties dites de pure consommation de loisirs offerte – journée barbecue ou dans un parc d’attraction par exemple)
- Les délais des appels à projets souvent trop courts (parfois même trop courts que pour contacter les partenaires ou temporalité compliquée – vacances d’été par exemple)
- Le caractère innovant demandé aux projets rentrés au CP. Parfois pas toujours évident. Par ailleurs, cela empêche la pérennisation de certains autres projets nécessaires mais qui, sans budget, ne peuvent se poursuivre
- Le personnel dans les services pas toujours disponibles
- La lourdeur des procédures/demandes (surtout pour les grosses administrations telles que la Ville). Pas de facilité lors d’organisations d’événements par exemple. Tout prend beaucoup de temps même lorsque le contact est positif.
- Pas toujours les subsides. Démarrage souvent sur fonds propres et après chercher d’autres subsides
- La nécessité d’investir du temps et de l’énergie dans des facettes du projet qui ne font pas, à 1ère vue, partie des missions principales (conception du projet, recherche de partenaires)
- Partenariats compliqués avec le monde scolaire : réticences des profs, non-respect du plan de pilotage bien qu’obligatoire... Ici aussi, la temporalité est différente. Peu de mobilisation et de représentation du monde scolaire dans la PF EAJ de Charleroi. De manière générale, l’ensemble des partenaires ne répond pas avec la même mobilisation. Pour le parrainage, on constate que les services mandatés ont répondu d’avantage à la proposition que les autres types de service, allant jusqu’à saturer l’offre
- Les agendas remplis des uns et des autres
- Le temps et la temporalité pas toujours identique d’un contexte de travail à un autre
- Nécessité de prioriser
- Le sens donné aux actions/projets pour les partenaires et donc qu’ils se sentent impliqués/investis.
- Les dynamiques parfois inexistantes dans les grosses réunions.
- L’absence de logements / réalité complexe sur le territoire. L’AMO se fait porte-parole des familles envers la Sambrienne
- De manière générale, pas de financement pour poursuivre les projets initiés grâce aux appels à projet.

7.3. Groupe 3

Au départ de vos pratiques professionnelles, on vous propose de dresser un relevé subjectif du vocabulaire (jargons/concepts/cultures...), de relever pour nous travailleurs sociaux, et pour nos publics, la complexité et la densité des dispositifs sociaux. Afin d'ébaucher des alternatives, des points de convergence possibles.



Assises de la prévention - Atelier « Jargon » : mardi 18 octobre 2022

Participants :

- Raphael Vizzini, Aurélie de liaison SAJ/SPJ, Liège.
- Pascal Rigot, facilitateur AAJ/ENS, Bruxelles/Brabant wallon.
- Jérôme Petit, Chargé de projet CLI, Réseau Santé Kirikou, Namur.
- Aurélie Reyes, service de la prévention du Hainaut, Antenne de Mons.
- Florence Trifaux, CPAS de Charleroi, responsable du Plans Participation sociale, axé sur la lutte contre la précarité infantile

Compte-rendu des échanges :

Florence

Quand je suis arrivée au conseil de prévention, j'ai essayé de comprendre le lieu où j'étais. Je ne m'imaginai pas qu'il y avait autant de monde, de services différents, de travailleurs spécialisés, ... C'est super intéressant.

Dans mon travail au sein du CPAS de Charleroi, j'essaie de faire le lien entre tout le monde, tant à l'interne et qu'à l'externe. Ce travail de lien se fait, plus particulièrement, dans ma mission autour de la précarité infantile. J'interviens en deuxième ligne. Les agents en première ligne vivent néanmoins une scission dans leur quotidien.

La possibilité d'apprendre à se connaître permet de soulever les tensions.

Pascal

Dans la consigne des organisateurs, il y a différents types de jargon identifiés : sectoriel, culturel, conceptuelle, ...

Dans de nombreuses problématiques, les acteurs n'ont pas la même approche dans leurs interactions.

Aurélie

Quelles sont les stimuli qui peuvent conduire quelqu'un à dire « je n'y comprends rien » ?

Florence

Soulignons quand même que dans de nombreuses rencontres intersectorielles, on peut se rejoindre sur certains points concrets, malgré le fait qu'il existe des jargons spécifiques.

Aurélie

Est-ce que des présentations croisées entre deux secteurs ont déjà été organisées dans certains lieux ? Est-ce un dispositif de rencontre informative qui peut contribuer à l'intercompréhension ?

Florence

Oui. Par exemple, la présentation du décret de 2018 a été organisée au sein du CPAS de Charleroi. Cela a néanmoins posé différents problèmes de compréhension et de perception. Certains participants sont repartis avec le sentiment que le CPAS devrait finalement faire tout et que l'AAJ ne voulait plus faire. Ce constat n'est pas idéal pour soutenir une approche intersectorielle égalitaire et respectueuse des expertises de chacun.

Raphaël

Des présentations de ce type ont également eu lieu sur Liège, mais cela s'est passé de manière différente.

Pascal

Cela s'est fait souvent à la demande des acteurs. Par exemple, sur Bruxelles, les CPMS du réseau libre ont fait ce type de demande. Cela s'est bien passé.

Autre exemple : il existe aussi régulièrement des sollicitations pour avoir une formation sur l'évolution du secteur de l'AAJ, ou sur des choses plus structurelles ou très concrètes comme les mécanismes de l'aide volontaire et de l'aide contraignante.

Raphaël

A Liège, c'est parfois moi qui est fait cela. Nous avons présenté le secteur AAJ lors d'une rencontre avec les 4 réseaux enseignements (24 CPMS issus des réseaux WBE-enseignement, provinciale, communale (CEPEONS) et libre (SEGEC). Par la suite, on a créé un protocole à destination des participants. (un outil « pédagogique » pour faciliter l'interconnaissance)

Lorsque j'ai accédé à ma fonction d'agent de liaison du SAJ/SPJ, j'ai par exemple pris connaissance du protocole AMO-SAJ-SPJ -CPMS de 2014.

Cela n'était malheureusement pas appliqué sur le terrain, mais on est néanmoins reparti de cela dans les échanges.

Pascal

Le protocole avait été initié par le conseil communautaire, à l'époque, de la présidence de Guy Declecrq.

Raphaël

Il n'a peut-être pas été expliqué aux acteurs de terrain au moment de son adoption et donc cela n'a pas été appliqué sur le terrain. Ce décalage interroge.

Pascal

C'est très intéressant de faire ce constat, car la création de ce protocole a été un travail important. Soulignons que c'est un travail qui a été initié par le terrain, mais qui n'a peut-être pas été suffisamment diffusé sur le terrain après sa finalisation.

Florence

J'entends que beaucoup de choses se font à la demande des uns et des autres. Cela est très précaire, comme fonctionnement.

Pascal

C'est bien de faire cela (ndlr : des protocoles, des présentations croisées, ...) , mais après chacun est dans sa boîte pour faire sa mission première. Dans les services de 1^o ligne, il y a beaucoup d'énergie consacrée (à consacrer) aux missions premières. La charge de travail ne permet peut-être pas « d'investir » les propositions intersectorielles.

Florence

C'est un boulot que moi, je fais au sein de mon institution.

Par exemple, on dispose au CPAS de Charleroi d'un outil de concertation, mais dans son implémentation reste compliquée. Il y a quelques travailleurs formés, mais pas l'ensemble. Certains souhaitent, par exemple, rester dans une liberté d'action dans le quotidien.

Dans un autre registre, j'explique régulièrement le parcours type d'une demande d'aide financière au sein d'un CPAS. (exemple : délai de 30 jours pour avoir une décision, possibilité de recours, paiement effectif, etc.) Cela permet aux interlocuteurs de comprendre notre réalité de travail

Aurélie

C'est effectivement des informations qu'on ne peut pas connaître quand on n'a pas travaillé dans un CPAS .

Pascal

On en revient parfois à des notions scolaires qui ont parfois été abordés rapidement lors de la formation initiale des travailleurs.

Aurélie

Ce problème de compréhension n'est pas unilatéral, cela existe de part et d'autres. Ce n'est pas l'apanage d'un seul secteur.

Pascal

Effectivement, Quelle est la signification de l'acronyme ILA dans l'aide sociale ? Beaucoup de personne ne le savent pas.

Florence

Je ne représente qu'une division du CPAS de Charleroi. Il existe des différences en interne et aussi entre les différents CPAS. Le CPAS de Charleroi est le troisième du pays en terme de subsides reçus du fédéral. Il existe trois type de subsides, je m'occupe plus spécifiquement du subside dédié au « plan culture et participation sociale des usagers »

Raphaël

Encore ce matin, j'étais dans une réunion intersectorielle. Sur de nombreuses thématiques, il est nécessaire de ne pas balancer les choses comme ça, il faut prendre le temps de l'explication, de déplier les acronymes ou les vocabulaires spécifiques.

En tant qu'agent de liaison, on contribue à faire ce travail de « traduction ».

Florence

Existe-t-il une liste des différents agents de liaison dans les différentes divisions?

Raphaël

On ne se voit pas souvent, on ne se connaît pas forcément entre les divisions, mais je peux éventuellement solliciter en interne une liste des personnes qui occupent la fonction.

Florence

Il faudrait aussi voir ce que l'on pourrait mettre en place avec les antennes sociales de proximité (ndlr : au niveau des communes) . Cela pourrait être intéressant qu'elles connaissent l'agent de liaison de leur division.

Raphaël

Cela soulève une question importante : Quid de la mise en œuvre des protocoles ?

A l'époque, j'étais à la permanence et on ne me l'a jamais expliqué.

Pascal

Le problème, ce n'est pas la diffusion. Celle-ci a souvent eu lieu. La question centrale, c'est peut-être la réappropriation de ces documents.

(Cfr les circulaires dans l'enseignement : un directeur en reçoit 3 par jour. La plupart passe à la poubelle. Il faut être attentif à la quantité des choses à intégrer.)

Raphaël

Il existe des travaux en cours autour de la réactualisation du protocole AAJ-CPAS. C'est aussi important d'être centré sur les besoins/questions des acteurs de terrain.

Florence

Ah, il existe un protocole AAJ-CPAS. Je ne savais pas.

Raphaël

Oui, le précédent n'est pas complet, mais cela réponds déjà à quelques questions. C'est important de rassembler des acteurs de même niveau, qui sont réellement en interaction dans le travail quotidien.

Pascal

A l'époque ce protocole, j'étais au cabinet de la ministre. Une difficulté, c'est le percolement au sein d'un secteur. L'administration peut le faire « facilement » dans le secteur AAJ. C'est plus complexe pour d'autres secteurs. Par exemple : le secteur CPAS. Quel est l'interlocuteur à contacter ? La fédération, l'administration, des représentants du secteur, chaque CPAS, ..

Cela questionne le fonctionnement de certains secteurs. La manière dont chaque secteur peut collecter ces informations et les relayer (centre de ressources, missions d'information et de formation, ..) est une dimension importante à garder en mémoire. Comment toucher les 262 CPAS de Wallonie et les 19 à Bruxelles ?

Idem au niveau du secteur de l'enseignement. Quel interlocuteur faut-il identifier pour améliorer les interactions ?

Raphaël

Le protocole AAJ et CPAS existe depuis 10 ans. L'actualisation en cours est importante.

Aurélie

Il faut effectivement dès le départ répondre à l'obsolescence programmée de ces outils. Une question à se poser est « Est-ce que cela est remis au travail régulièrement dans un délai programmé dès le départ ? »

Pascal

Il faut voir qui est à l'initiative de ce type d'outils. Exemple : le protocole de 2014 était porté spécifiquement par Guy Declercq, c'est parfois dépendant d'une personne et non d'une institution. Cela ne facilite pas l'actualisation ou le travail de diffusion.

Raphaël

Le protocole avec le secteur « SOS enfant » de 2010 a été revu en 2020 ... Cela est vivant.

C'est une bonne pratique.

Pascal

Autre aspect à approfondir : l'intersectoriel, il faut le faire vivre et des moyens dédiés doivent y être consacrés. Par exemple dans le décret intersectoriel, il n'y avait pas de moyens pour financer les actions. Ce manquement pose des nombreux problèmes sur le terrain.

Autre exemple : Guy Declercq, ce n'était pas son job de faire vivre le protocole qu'il avait contribué à faire advenir. Il doit pouvoir s'appuyer sur des relais à identifier ou à créer.

On peut aussi relever la question de la densité des services. Cela rend les choses plus complexes.

Jérôme

Il faut être attentif au signifiant de certains mots. Par exemple : le terme « prévention » n'a pas le même sens pour le secteur AAJ, dans le secteur policier ou dans le secteur de la santé . Cela pose des problèmes plus « culturels », car le même mot n'est pas compris de la manière par les partenaires. Il faut parfois prendre de le décoder sur ce qui fait sens chez l'autre. La possibilité de découvrir l'autre par des stages d'immersion est un élément qui peut aider.

Aurélie

Effectivement, la prévention en milieu policier n'a pas le même sens.

Pascal

C'est certainement l'objectif des assises. Il faut assumer le fait qu'il existe parfois plusieurs portes d'entrée pour aborder une thématique. Il faut peut-être ne pas prendre de haut les autres secteurs en affirmant « nous la prévention, on connaît ». Cela démarre mal.

Une piste est de partir de définitions larges, de définitions fédératrices.

On peut souligner que les « puristes », qu'on connaît dans certaines institutions, seront éternellement frustrés dans l'action avec des définitions trop rigides.

Dans l'enseignement, on conçoit autrement la prévention, idem pour le secteur social ou policier. Cela occasionne des problèmes de confusion des rôles. Cela relève de champs différents, mais il faut en tenir compte dans le travail de prévention.

Florence

Certains policiers font clairement dans le social quand ils interviennent dans les quartiers.

Pascal

Le travail de sensibilisation du policier avant la verbalisation est évoqué comme de la prévention par l'acteur policier. C'est un fait dont il convient de faire avec.

Synthèse : éléments de la discussion

On est parti de l'idée « on ne se comprend pas ».

Cela s'explique par la complexité des institutions.

Des fonctions (ex : agents de liaison, ...) ou des outils (exemple : protocoles, brochures, stages immersifs..) peuvent réduire cette complexité.

Autres enjeux soulevés :

- L'obsolescence programmée de certains dispositifs
- La faiblesse des moyens financiers dédiés pour le travail intersectoriel
- Les problèmes « culturels » qui sont sources d'incompréhension.

Rédaction : Jérôme

Anne-Sophie FONTAINE : Nous repartirons de vos notes à chacun et on extraira des éléments communs.

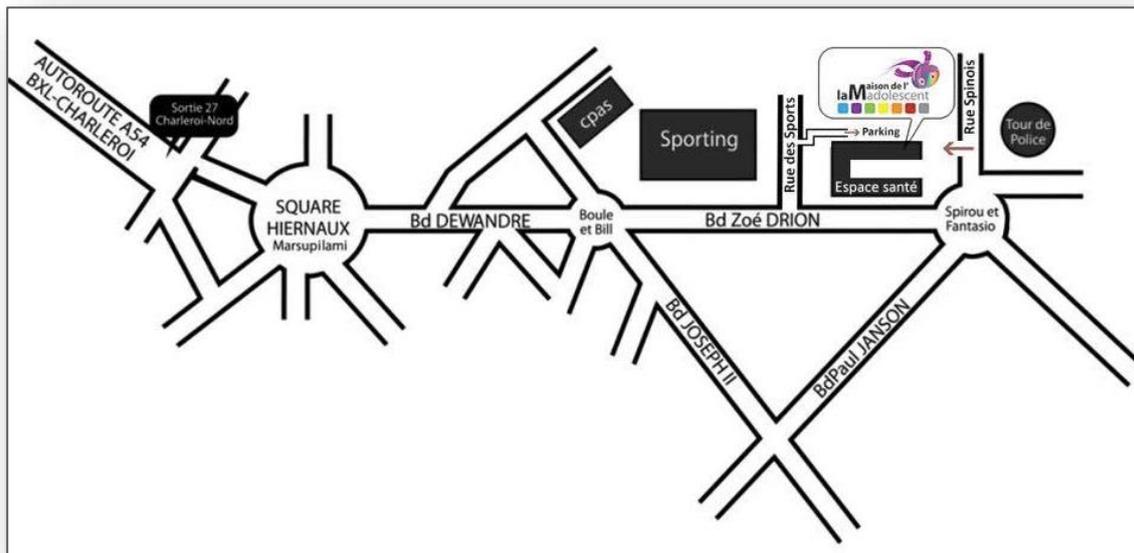
8. RAPPEL DE L'ORGANISATION PRATIQUE DES PROCHAINES REUNIONS : DATES ET LIEUX

Séance 3 vendredi 18 novembre à 13H30, Mado de Charleroi

1, Boulevard Zoé Drion 6000 Charleroi

Séance 4 et séance 5 - mardi 13 décembre à 9H30 – 16h00, Mado de Charleroi

1, Boulevard Zoé Drion 6000 Charleroi



L'adresse mail de référence concernant les documents utiles, ainsi que les membres excusés, sera celle du service prévention de Bruxelles : prevention-bruxelles@cfwb.be

Si des personnes viennent en train, elles peuvent le signaler afin d'organiser un système de covoiturage.

Un self sera disponible pour le repas. Le paiement s'effectue par carte bancaire.

Les animateurs encouragent au covoiturage.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 16h00

Procès-verbal de réunion rédigé par Sofian AZAOUM – Agent de prévention de Bruxelles puis vérifié et complété par le Chargé de prévention de Bruxelles.

9. ANNEXES

LIVRE Ier - LA PRÉVENTION

2.1 Titre Ier. - L'objet et les principes

Art. 3

La prévention est un ensemble d'actions, de type individuel et de type collectif, au bénéfice des jeunes vulnérables, de leur famille et de leurs familiers, qui favorise l'émancipation, l'autonomisation, la socialisation, la reconnaissance, la valorisation, la responsabilisation, la participation et l'acquisition ou la reprise de confiance en soi des jeunes, de leur famille et de leurs familiers en vue de réduire les risques de difficultés et les violences, visibles ou non, exercées à l'égard du jeune ou par le jeune.

Les actions de prévention s'inscrivent dans un territoire où elles sont articulées aux autres actions sociales existantes et résultent principalement du plan d'action triennal, élaboré sur la base d'un diagnostic social de la zone déterminée. La prévention se compose d'une prévention éducative et d'une prévention sociale.

Art. 4

La prévention éducative peut prendre différentes formes, notamment:

- 1° l'accompagnement éducatif du jeune, de sa famille et de ses familiers ;
- 2° l'accompagnement éducatif d'un groupe de jeunes ;
- 3° le soutien de projets menés par, avec et pour des jeunes ;
- 4° la réalisation d'actions collectives ciblées sur des problématiques spécifiques aux jeunes.

La prévention sociale prend essentiellement la forme d'actions collectives, notamment:

- 1° des actions sur les institutions et sur l'environnement du jeune;
- 2° l'interpellation, entre autres, des autorités politiques et administratives.

Art. 5

Les actions de prévention s'inscrivent dans le respect des principes suivants :

- 1° l'absence de mandat administratif ou judiciaire;
- 2° la libre adhésion du public concerné;
- 3° la garantie de l'anonymat des jeunes et de leur famille.

Lien vers l'Avis n°50 du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse :
<https://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=2379>